

VOTE	
<b>QUORUM : 300</b>	
Nombre de délégués :	598
Votants :	104
Présents :	95
Pouvoirs :	9
Pour :	104
Abstention :	0
Contre :	0

**COMITE SYNDICAL  
du SIED 70**

**des 18 et 25 mars 2023**

Dates de convocation : 28 février 2023 et 20 mars 2023

**DELIBERATION N° 12**

**OBJET : Compte Administratif 2022 du budget annexe « IRVE »**

Le Comité syndical procède à l'examen du compte administratif du budget annexe « IRVE » dressé par Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Président, dont les réalisations sont les suivantes :

SECTION	Réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	265 775 €
Recettes	0 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Pascal GAVAZZI, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX :

- 1) **CONSTATE** les identités de valeurs du compte administratif avec le compte de gestion.
- 2) **ARRETE** le compte administratif 2022 du budget annexe « IRVE » tel qu'il est annexé à la présente délibération avec un déficit global de clôture de 265 775 €.

*PJ : Compte administratif 2022 du budget annexe « IRVE »*

*Pour extrait conforme  
Le Président,*

*Jean-Marc JAVAUX*



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-070-257004366-20230325-DEL IB 120525